

Le député Thürler a demandé quel était l'état actuel du dossier. Pour le moment, le dossier est au point mort parce que, évidemment, il y a eu la première motion. Nous avons dit non, nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est proposé mais on va changer le système. Puis, tout de suite, le député Peiry, dans la même session ou presque, a annoncé qu'il allait déposer une motion pour activer les choses. Mais évidemment, quand on dépose une motion, il faut d'abord qu'on sache quelle sera la position du Grand Conseil, donc on bloque tout le dossier, on n'avance plus. Tant que le Grand Conseil n'a pas définitivement tranché en termes de décision sur motion, le dossier attend... Quand on sait ce que le Grand Conseil veut, on peut prendre le dossier. Notez que ce n'est pas un travail qui va demander beaucoup de temps! Il faudra, comme on l'a dit, qu'on consulte les communes puisqu'elles sont concernées mais, pour moi, dans le courant de l'année prochaine, il n'y a pas de difficulté à venir proposer les modifications avec lesquelles on s'était déjà déclaré d'accord lors du traitement de la motion précédente et notre avis n'a pas changé. On proposera donc un assouplissement des règles, à savoir que, d'une part, ce ne sera plus les 8%, ce sera un chiffre inférieur; combien? on verra. Puis, on introduira certainement une disposition qui imposera un délai qui, même si l'indexation totale n'est pas atteinte, au moins tous les trois ans par exemple, on propose au Grand Conseil de procéder à cette compensation.

C'est avec ces considérations que je vous invite à refuser la motion dans le sens de ce que le Conseil d'Etat a annoncé.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 69 voix contre 19. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 19.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Boshung B. (SE, PDC/CVP), Boshung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Köllly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP),

Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 69.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1072.09 Jean-Claude Rossier/ Stéphane Peiry (assouplissement de l'imposition de la valeur locative)¹

Prise en considération

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Ich werde mich für einmal auf Deutsch äussern, um vielleicht die Meinung des Finanzchefs zu ändern.

Die von mir und meinem Kollegen Stéphane Peiry eingereichte Motion folgt tatsächlich der Volksmotion zur Abschaffung der Eigenmietwertbesteuerung, welche sowohl vom Staatsrat, als auch vom Grossrat im Mai dieses Jahres für unzulässig erklärt wurde. In seiner Antwort schlägt der Staatsrat Ihnen vor, diese aus dem einfachen und wenig guten Grund abzulehnen, auf das Projekt des Bundesrates zu warten.

Es ist wahr, dass mehr als drei Jahre nach der Annahme der Motion Alex Hubrecht, ohne die anderen parlamentarischen Interventionen in Verbindung mit diesem Thema zu vergessen, sich der Bundesrat nun endlich entschlossen hat, ein Gegenprojekt zur Volksinitiative «Sicheres Wohnen im Alter» des Hauseigentümergeverbandes in die Vernehmlassung zu geben.

Es besteht kein Zweifel, dass diese Vernehmlassung viel Zeit brauchen wird und die betroffenen Kreise, wie auch die politischen Parteien verschiedener Meinung sein werden. In Anbetracht der Apathie, in der sich der Bundesrat zu gefallen scheint, ohne die Diskussion der Parlamentskammern zu zählen, ist es sehr wahrscheinlich, nämlich fast sicher, dass dieser Gesetzesentwurf in den nächsten zehn Jahren nicht zustande kommt. Nun wird die Situation die Rentner mit einem geringeren Einkommen noch lange benachteiligen, weil sie weniger Unterhaltsarbeiten planen können und vor allem, weil die meisten unter ihnen ihre Hypotheken ganz oder teilweise zurückbezahlt haben und ihnen somit die Möglichkeit entzogen wird, genügende Abzüge des Hypothekarzinseszinses zu tätigen, um somit den Eigenmietwert zu kompensieren, der das Einkommen ergänzt. Sie werden mit mir einverstanden sein, dass es eine Schlange ist, die sich in den eigenen Schwanz beisst, weil das aktuelle System neue Eigentümer dazu ermuntert, eine grössere Schuld aufzunehmen, um Steuern zu senken. Trotz der Berücksichtigung des zurzeit attraktiven Hypothekarzinseszinses: Die heutigen stoischen Sachzwänge benachteiligen den Zugang

¹ Déposée le 5 mai 2009, *BGC* p. 790; développée le 18 mai 2009, *BGC* juin 2009 p. 1158; réponse du Conseil d'Etat le 13 octobre 2009, *BGC* p. 2373.

zu Wohneigentum, was die relativ niedrige Quote der Eigentümer in unserem Land widerspiegelt. Aufgrund dieser Tatsache, im Einklang mit den meisten Schweizer Kantonen, scheint es uns gut, dass der Kanton Freiburg sofortige Übergangsmassnahmen zur Minderung des Eigenmietwertes, der das Einkommen einer gewissen Kategorie von Personen beeinflusst, ergreift.

Die Jugendlichen und die Senioren sind in den Programmen aller politischen Parteien sehr gut platziert. Meiner Meinung nach bleiben wir zu oft bei guten Vorsätzen, so dass Sie heute die Möglichkeit haben, konkret zu handeln, indem Sie diese Motion annehmen.

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Cette motion qui vise à l'assouplissement de l'imposition sur la valeur locative est une fausse bonne idée. Cette motion viole la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Le parti démocrate-chrétien salue le projet au niveau fédéral qui vise à supprimer la taxation de la valeur locative. Ce projet est en consultation jusqu'au 15 février et prévoit notamment la suppression de l'imposition de la valeur locative et la suppression des déductions actuelles sauf pour les deux cas suivants: les intérêts hypothécaires du premier logement pourront être déduits de manière progressive pendant 10 ans et les coûts de travaux d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement pourront également être déduits. De plus, une motion populaire allant dans le sens d'une suppression de la valeur locative a été rejetée au mois de mai 2009. Combattre la valeur locative au niveau cantonal est un combat que l'on peut saluer en français ou en allemand, mais que nous ne pouvons pas gagner en vertu de la loi fédérale d'harmonisation des impôts. Dès lors, le groupe démocrate-chrétien dans sa large majorité vous propose de rejeter cette motion dans un souci de cohérence entre le niveau fédéral et le niveau cantonal.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Da Jean-Claude Rossier auf Deutsch sein Objekt argumentiert hat, müsste ich normalerweise auch auf Deutsch antworten. Aber ich denke, es wird leichter, unseren Staatsrat auf Französisch zu überzeugen.

Lorsque le Grand Conseil doit prendre des décisions, il doit prendre des décisions nécessaires au bien commun, si possible au bien commun de la plus grande partie de la population. Dans le canton de Fribourg, les propriétaires de leur logement représentent entre un quart et un tiers de la population. Les autres sont locataires. Doit-on privilégier 1 Fribourgeois sur 3? Cela me paraît délicat, surtout lorsqu'il faudra l'expliquer au deux tiers restant. Cette valeur locative est injuste, certes. Elle est normale car elle est le correctif des déductions fiscales dont peuvent bénéficier les propriétaires par la déduction des intérêts passifs et les frais d'entretien d'immeuble. Si on supprime ces déductions, alors supprimons également la valeur locative. Tant que les locataires de ce canton ne pourront pas déduire leur loyer fiscalement, il serait fortement injuste de privilégier les propriétaires.

Je finirai par l'exemple mentionné dans la motion où cet impôt peut causer des difficultés financières particulières à des personnes qui n'ont que leur rente AVS

comme unique source de revenu. Je dirais qu'ils n'ont que leur rente AVS et la propriété de leur immeuble. Cette situation semble tout de même préférable à celui du rentier qui n'a que sa rente AVS et son loyer. Le groupe socialiste propose que l'on s'occupe d'abord des deux tiers de la population dont un bon nombre connaît aussi des difficultés financières et pour qui la suppression ou la diminution, un allègement de cette valeur locative ne change strictement rien. Dans ce sens, le groupe socialiste, à l'instar du Conseil d'Etat qu'il remercie pour sa réponse, vous propose le rejet de cette motion. En revanche, le groupe se dit tout à fait ouvert à une discussion pour l'assouplissement ou la suppression de cette valeur locative dès le moment où il n'y aura plus de possibilité de déductions des intérêts passifs.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de la motion de nos collègues Rossier et Peiry concernant leur demande d'assouplissement de l'imposition sur la valeur locative, de même que la réponse du Conseil d'Etat y relative. Il convient de rappeler que la motion populaire pour la suppression d'impôts sur la valeur locative a été rejetée en mai dernier par 82 voix. Le Grand Conseil a donc suivi en cela la proposition du Conseil d'Etat, faisant notamment référence à la loi du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, respectivement que l'imposition de la valeur locative est en discussion au niveau fédéral. Constatant également que deux initiatives sur cette problématique ont été déposées à la chancellerie fédérale.

Bien que le contenu de la motion de nos collègues Rossier et Peiry ne vise pas la suppression, mais une atténuation de la valeur locative, le groupe libéral-radical prend acte de la déclaration du Conseil d'Etat, stipulant que cette même demande fait également l'objet de débats encore une fois au niveau fédéral. Avec ces considérations, notre groupe, à l'unanimité, soutient la position du Conseil d'Etat proposant le rejet de ladite motion.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je m'inquiète pour le député Rossier, car s'il pense qu'il n'est pas assez percutant en français pour me convaincre et qu'il doit essayer de me convaincre en allemand, c'est qu'il part de l'idée que je ne comprends pas l'allemand. Je le laisse donc à son appréciation de la situation. D'une façon générale, j'aimerais tout de même rectifier une ou deux choses qui ont été dites ou qui sont sous-entendues.

Le système de la valeur locative n'est pas injuste, comme l'a dit le député Mauron. Le système de la valeur locative a été introduit précisément pour corriger une différence de traitement entre le locataire et le propriétaire. D'autre part, il est vrai que, lorsque l'on a un rentier AVS qui n'a pratiquement plus que sa rente, ça peut paraître discriminatoire, mais ça ne l'est pas. Il faut considérer le système sur l'ensemble du temps de propriété. On ne peut pas dire que c'est avantageux pour moi quand je ne suis pas rentier, quand je commence à construire. Il faut tout de même dire que le

système valeur locative est une incitation à la construction, une incitation à devenir propriétaire. Les intérêts hypothécaires sont généralement plus élevés que les montants de la valeur locative. On ne peut pas profiter d'un système tant qu'on est actif et le supprimer par après car on en profite moins. C'est sur l'ensemble de la vie, sur l'ensemble de la durée de propriété qu'il faut considérer cet élément.

D'autre part, il est vrai qu'au cours des années on a peut-être la chance d'amortir la totalité de la dette. Il n'en reste pas moins qu'avec les années les frais d'entretien augmentent et que l'on peut continuer à les déduire. Les rentiers profitent aussi de ces systèmes lorsqu'ils ont remboursé la totalité ou une grande partie de leur hypothèque. C'est un système qui incite à la construction, qui avantage les jeunes. Les propriétaires ont, une fois, tous profité du système. Si à un moment donné, pour différentes raisons, on en profite plus, je ne vois pas ce qui est injuste et ce qui est discriminatoire. Dans ce dossier, il est urgent d'attendre. Il se passe beaucoup de choses au niveau de la Confédération. Le seul point sur lequel je peux rejoindre le député Rossier, c'est que, vraisemblablement, ceci va prendre du temps, comme la plupart des éléments fiscaux qui se discutent. Il ne sert à rien de changer un système ou de modifier légèrement un système, avant que peut-être il ne change de fond en comble.

J'aimerais tout de même relever que le système fribourgeois n'est pas violent. Si vous comparez l'évolution des salaires et l'évolution de la valeur fiscale des bâtiments et donc la valeur locative, on voit que l'évolution n'est pas la même. Elle est au détriment des loyers. Dans ce sens, on ne peut pas dire que dans ce système le fisc a la main particulièrement lourde sur la valeur locative. Au contraire, je dirais que l'on a des valeurs fiscales de bâtiments et des valeurs locatives qui sont dans les niveaux plutôt bas. C'est avec ces considérations que je vous invite, comme la plupart des intervenants, à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 21. Il y a une abstention.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 21.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR,

ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 70.*

Se sont abstenus:

Boschung B. (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Clôture

Le Président. Vous connaissez tous, bien sûr, la célèbre phrase de Louis Aragon: «L'avenir de l'homme, c'est la femme.» Ce n'est pas plagier le poète français que de dire que, à Fribourg, ces prochaines années, la femme est l'avenir du Grand Conseil!

Avec ce clin d'œil poétique, je vous souhaite, à vous M^{me} la Présidente 2010 et à vous M^{mes} les première et deuxième vice-présidentes, tous mes vœux de succès pour les tâches qui vous attendent.

Et voilà donc pour moi l'heure de rentrer dans les rangs parlementaires. Allez, puisque vous l'attendez certainement tous, je vous l'offre, le jeu de mots tant attendu: je tourne la page présidentielle.

M^{me} la Présidente élue du Grand Conseil, M^{mes} les première et deuxième vice-présidentes élues du Grand Conseil, M^{mes} et MM. les députés, M. le Président du Conseil d'Etat, MM. les conseillers d'Etat, M^{me} la Secrétaire générale, M. le Vice-chancelier, M^{mes} et MM. les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

erlauben Sie mir also, zum Zeitpunkt, wo ich mich aus dem Amt des Grossratspräsidenten verabschiede, einen Blick zurück zu werfen, oder besser gesagt, drei Blicke (trois regards sur l'année écoulée):

- einen freiburgischen,
- einen ins Innere unseres Landes,
- und einem letzten über unsere Grenzen hinaus.

J'aimerais également souligner l'un ou l'autre grand dossier que notre Parlement a traité et vous laisser un message personnel de confiance pour l'avenir.

Un premier regard: fribourgeois. J'ai eu grand plaisir, tout au long de cette année, à parcourir notre canton de Ried-bei-Kerzers à Saint-Martin et du Schwarzsee à Estavayer-le-Lac. Dans tous les districts de notre canton, j'ai reçu un accueil chaleureux. Mes remerciements à tous! Cette année de voyages m'a permis de me rendre compte de l'énorme capacité de travail, d'innovation et de compétences dans tous les domai-